

Communiqué de presse

Luxembourg, le 24 janvier 2017

IMS pérennise son engagement aux côtés de myclimate Luxembourg

Ce mardi, IMS Luxembourg a scellé officiellement son engagement avec myclimate Luxembourg par la signature d'une convention de partenariat, réaffirmant ainsi son engagement durable et son soutien à des projets de protection climatique.

IMS – Inspiring More Sustainability – et myclimate Luxembourg ont souhaité officialiser leurs efforts en matière de réduction de l'empreinte carbone des activités du réseau d'entreprises, notamment au niveau des nombreux événements organisés chaque année. C'est ainsi que les représentants d'IMS, réseau de la RSE au Grand-Duché, et myclimate Luxembourg, leader en matière de compensation dans le pays, se sont associés pour compenser les émissions qui ne peuvent être évitées : IMS a été représenté par Diane Muller-Kneip, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, et Nancy Thomas, Directrice et MyClimate Luxembourg par leurs Administrateurs Erny Huberty et Laurent Majerus.

L'an passé, IMS a soutenu le projet *Mobisol Smart Solar Homes* en Tanzanie qui installe des systèmes domestiques high-tech à énergie solaire grâce à des solutions TIC, se révélant être une alternative propre et abordable aux énergies fossiles. Les avantages de ce programme sont environnementaux, sociaux mais également économiques. *Mobisol Smart Solar Homes* est un projet ayant reçu le prix Momentum For Change et reconnu du secrétariat général de l'ONU. Il offre un système durable et simple d'utilisation et permet le développement de l'éducation et de la téléphonie auprès des foyers modestes et des petites entreprises.

Le projet en chiffres

L'initiative soutenue par IMS a permis d'obtenir des résultats encourageants :

- Près de 150 750 bénéficiaires
- Près de 350 emplois créés
- Près de 33 500 systèmes à énergie solaire distribués
- Près de 700 personnes formées à l'installation solaire

Mais comment fonctionne exactement la compensation au Luxembourg ?

La compensation vise les émissions résiduelles qui n'ont pas pu être évitées par l'organisation. Cette démarche s'inscrit ainsi dans le cadre plus large de la limitation des externalités négatives des activités par les entreprises.



Communiqué de presse

Concrètement, myclimate calcule votre empreinte carbone et convertit le montant total en euros pour l'investir dans un projet climatique de votre choix. Ces projets permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre et, par ce mécanisme, vos activités sont compensées.

IMS Luxembourg montre par cette signature officielle la voie de la durabilité et encourage ses diverses parties prenantes à s'engager dans une démarche similaire.

Contacts presse :

IMS Luxembourg : Paula Marques / paula.marques@imslux.lu / Tel : +352 26 25 80 13

myclimate Luxembourg : Laurent Majerus / laurent.majerus@myclimate.lu / Tel : +352 2737-6342

